



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement no 495 (2022)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 2 février 2022 le règlement suivant :

Règlement no 495 (2022) : Règlement no 495 (2022) établissant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de la Ville de Carignan et remplaçant le règlement no 495-A.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 7 février 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 7 février 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 7 février 2022.

Donné à Carignan, ce 7 février 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière